Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

4 novembre 2008

Publique

Original:

EB 2008/95/R.38/Rev.1

11 e) iii)

Publique



République du Yémen

Mémorandum du Président

Projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux

Modification de l'accord de financement

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: Approbation

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Omer Zafar

Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2348 courriel: <u>o.zafar@ifad.org</u>

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: <u>d.mcgrenra@ifad.org</u>

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la modification de l'accord de financement pour le Projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux, telle qu'elle figure au paragraphe 8.

Mémorandum du Président

Projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux

Modification de l'accord de financement

I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-quatrième session, tenue en avril 2005, le Conseil d'administration a approuvé un prêt et un don à la République du Yémen pour financer le projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux. Le prêt du FIDA, d'un montant de 5,90 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,01 millions d'USD) était assorti de conditions particulièrement favorables et était complété par un don de 0,27 million de DTS (équivalant approximativement à 0,40 million d'USD). Le montant total du financement s'inscrivait dans les limites de l'allocation fixée pour le Yémen en vertu du système d'allocation fondé sur la performance (SAPF). Le coût total du projet, qui se montait à 10,85 millions d'USD, était couvert par un prêt et un don du FIDA, une contribution du gouvernement équivalant à 0,62 million d'USD et une contribution des communautés locales équivalant à 0,82 million d'USD. L'accord de financement a été signé le 1^{er} juin 2006 et a pris effet le 1^{er} mars 2007. L'institution coopérante est le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

La crise des prix des denrées alimentaires: impact et réponse

2. Déjà confronté aux sérieux problèmes posés par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation de la base de ressources naturelles, le Yémen est maintenant gravement touché par la crise des prix des produits vivriers, qui a entraîné une forte hausse du coût des aliments importés (particulièrement des céréales) et des engrais. Le gouvernement a demandé au FIDA d'aider le pays à faire face à la crise au moyen d'un soutien aux infrastructures liées à la production agricole, à la commercialisation et à la protection des ressources, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de gestion des crises, de gestion de projets et de gestion fiduciaire. On estime que le dispositif le plus rationnel pour acheminer l'aide du FIDA est de l'intégrer à l'enveloppe financière composée du prêt et du don allouée au projet pilote d'infrastructure rurale à assise communautaire pour les hauts plateaux.

Objectifs du projet

3. Le but général du projet est d'améliorer le niveau de vie des populations pauvres vivant sur les hauts plateaux. Ses objectifs spécifiques visent à: i) doter les communautés des moyens de participer activement à la solution à leurs problèmes d'infrastructure et de réduire leur isolement; ii) améliorer la mobilité en général ainsi que l'accès aux marchés et services dans les hautes terres; iii) institutionnaliser l'amélioration des routes de desserte des villages sous l'impulsion de la communauté dans le cadre global du développement du réseau routier rural; et iv) élargir l'accès des ménages ruraux pauvres à un approvisionnement durable en eau potable. Le projet est exécuté par l'unité chargée des routes communautaires, mise en place dans le cadre du programme de desserte rurale qui relève du Ministère des travaux publics et des routes. La zone du projet englobe 12 gouvernorats situés sur les hauts plateaux, à savoir Albaida, Al-Dhala, Al-Mahweet, Amraan, Dhamar, Hajjah, Ibb, Raymah, Saadah, Sana'a, Taiz et Lahj. Le groupe cible se compose de communautés rurales pauvres établies dans des zones dotées de potentiel économique mais où l'isolement et le manque d'infrastructure de base freinent le développement et

contribuent fortement à la pauvreté. Le projet était initialement conçu pour bénéficier à plus de 300 000 personnes.

II. Modifications proposées de l'accord de financement

- 4. En septembre 2008, le gouvernement a formellement demandé que le FIDA augmente le financement approuvé pour le projet. Il est possible de donner suite à cette requête d'une part parce que l'allocation du Yémen au titre du SAFP a été relevée lors de la dernière révision, et d'autre part parce que, au regard du Cadre pour la soutenabilité de la dette, le Yémen est actuellement habilité à recevoir une aide à des conditions particulièrement favorables et est classé comme ayant un risque de surendettement moyen. Plus spécifiquement, le gouvernement sollicite un financement supplémentaire d'approximativement 3,50 millions d'USD accordé à parts égales sous forme de prêt et de don, soit environ 1,75 million d'USD pour chacun. Ce financement supplémentaire permettra d'inclure toute une gamme d'infrastructures répondant à la logique du marché et liées à l'agriculture, au profit d'environ 140 000 ruraux, et de couvrir le renforcement des capacités correspondantes aux niveaux national, local et à celui du projet.
- 5. Les montants supplémentaires proposés à titre de prêt et à titre de don seront accordés à la République du Yémen selon des modalités et conditions identiques en substance à celles approuvées par le Conseil d'administration en avril 2005. Les objectifs, la stratégie, les groupes cibles et les arrangements relatifs à l'exécution resteront tels qu'ils figurent dans le rapport sur la conception du projet et dans l'accord de financement. Les modifications proposées de l'accord de financement sont comme suit:
 - a) amplification de la composante amélioration des routes d'accès aux villages pour inclure d'autres infrastructures répondant à la logique du marché et liées à l'agriculture; et allocation d'un montant supplémentaire de 1,75 million d'USD au titre des fonds du prêt et de 0,95 million d'USD au titre des fonds du don affectés à cette composante;
 - amplification de la composante renforcement des capacités et concertation pour inclure des activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion de crises, de gestion de projets et de gestion fiduciaire et de gouvernance locale; et allocation d'un montant supplémentaire de 0,65 million d'USD au titre des fonds du don affectés à cette composante; et
 - c) allocation d'un montant supplémentaire de 0,15 million d'USD au titre des fonds de don à la composante gestion du projet pour appuyer l'exécution des activités relatives aux infrastructures et au renforcement des capacités.

Coût total du projet

6. Avec ces ressources additionnelles, le coût total du projet passera de 10,86 millions d'USD à 14,36 millions d'USD. En conséquence, les allocations seront augmentées comme suit: i) celle de la composante amélioration des routes d'accès aux villages passera de 5,61 millions d'USD à 8,31 millions d'USD; ii) celle de la composante renforcement des capacités et concertation passera de 0,36 million d'USD à 1,01 million d'USD; et iii) celle de la composante gestion du projet passera de 0,54 million d'USD à 0,69 million d'USD.

Financement du projet

7. Le financement du projet sera révisé comme suit: i) le montant du prêt du FIDA sera relevé, passant de l'équivalent en DTS de 9,01 millions d'USD à l'équivalent en DTS de 10,76 millions d'USD; ii) le don du FIDA sera augmenté, passant de l'équivalent en DTS de 0,40 million d'USD à l'équivalent en DTS de 2,15 millions d'USD. La contribution du gouvernement et celle des communautés resteront inchangées.

III. Recommandation

8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Yémen un prêt supplémentaire libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million deux cent mille droits de tirage spéciaux (1 200 000 DTS), portant le montant total du prêt à sept millions cent mille droits de tirage spéciaux (7 100 000 DTS), venant à échéance le 15 octobre 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-quatrième session en avril 2005.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Yémen un don supplémentaire libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million deux cent mille droits de tirage spéciaux (1 200 000 DTS), portant le montant total du don à un million quatre cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 470 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-quatrième session en avril 2005.

Le Président Lennart Båge